

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 AVRIL 2014 - 17 H00

Etaient présents : Pascal Leccia, Paul Bernardi, Marie Caroline Marsilj-Tomi, Jean Louis Rossi, Marie Françoise Masseï, François Frassati, Lucette Ettori-Amaro, Antoine Antona, Aurélie Cirelli, Marina Evangelisti, Nathalie Léonetti, François Jérôme Simonetti

Procurations : Elodie Marsilj à Marie Françoise Masseï,
Laurent Lucchesi à Jean Louis Rossi
Maryline Serpaggi à Nathalie Léonetti

Secrétaire de séance : Marie-Caroline Marsilj-Tomi

Ouverture de séance à 17 H 00 par Mr le Maire

Présentation du budget**① Compte administratif M14 et 49 - 2013**

En préambule, Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif 2013 qui ne lui incombe pas (étant celui de son prédécesseur Mme Léonetti).

Après avoir donné lecture du compte administratif de la commune pour l'exercice 2013 Conformément à la réglementation, à savoir :

M14

Section investissement : Recettes 246 977.62 Dépenses 188 009.62 Excédent 58 968.30

Section fonctionnement : Recettes 927 051.05 Dépenses 827 975.68 Excédent 99 075.37

M 49

Section investissement : Recettes 7 604.37 Dépenses 34 117.90 Déficit 26 513.53

Section fonctionnement : Recettes 186 101.86 Dépenses 202 278.43 Déficit 16 176.57

Délibère et décide d'affecter le déficit global d'exploitation de 16 176 au compte D 002 et le déficit global d'investissement de 26 513 au compte D001.

Mme Léonetti en sa qualité d'ancien Maire est invitée à sortir de la salle pour procéder au vote.

L'opposition décide de ne pas participer au vote.

Vote : 12 pour / 1 abstention

② Budget 2014

Mr le Maire explique que ce budget primitif est un budget de transition et qu'il sera revu en fonction des projets en cours de chiffrage. Un budget supplémentaire sera présenté début fin aout début septembre.

M 14

Section investissement : Recettes 612 559 Dépenses 612 599

Section fonctionnement : Recettes 984 781 Dépenses 984 781

M49

Section investissement : Recettes 75 800 Dépenses 75800

Section fonctionnement : Recettes 236 900 Dépenses 236 900

L'opposition décide de ne pas participer au vote.

Vote : 12 pour / 3 abstentions

➤ Désignation des membres titulaires et suppléants pour la nouvelle commission communale des impôts directs :

Le Maire propose au Conseil Municipal 12 titulaires et 12 suppléants

- **Titulaires** : Mr Lucien Marsilj, Mr. Alain Gourdol, Mme Barbara Eybert ép. Casani, Mr Bernard Fischel, Mr. Raymond Buendia, Mr Jean Claude Giovannangeli, Melle Jacqueline Octave, Mme Nicole Fideli ép Chiarelli, Melle Maryline Fichen, Mr. Patrick Maurel, Mr Joseph Denobili, Mr. Philippe Grossi,
- **Suppléants** : Mme Laperriere ép. Chappel, Mr. Gérard Courtois, Mr. Pascal Desseroir, Mme Valérie Blevin ép. Gauclin, Melle Claudine Madeleine, Mme Vannina Albertini, Mr. Mathieu Alary, Mr. Bernard Lion, Mr. Jacques Page, Mr. Abel Olivier, Mme Flora Luciani ep. Isnard, Mr. Laurent Hebert.

Vote : 15 Pour

➤ Désignation des membres titulaires et suppléants au sein de la commission d'Appel d'Offres :

Le Maire propose au Conseil Municipal 3 titulaires et 3 suppléants

- Titulaires : Lucette Ettori-Amaro, François Frassati, Laurent Lucchesi,
- Suppléants : Paul Bernardi, Antoine Antona, Jean Louis Rossi.

Mme Léonetti propose 3 titulaires

- Mr. François Jérôme Simonetti, Mme Maryline Fideli Serpaggi, Mme Nathalie Léonetti

Le vote a lieu à bulletins secrets

Sont Elus :

- **Titulaires** : Lucette Ettori- Amaro, François Frassati, Nathalie Leonetti
- **Suppléants** : Paul Bernardi, Antoine Antona

➤ Révision des loyers communaux au 01/03/2014

La révision des loyers communaux au 1^{er} Mars 2014 concerne les logements dont le Bail contient la clause de révision à cette date.

Il s'agit des logements 5,7,9 et 10 occupés par FLORI Antoine ,MATHIEU Sandrine ,SANTARELLI Letizia et SANTUCCI Bernadette.

L'indice de référence des loyers pris pour base est celui du 3^{ème} trimestre 2012 par rapport à celui de 2013 seul connu au 1^{er} Mars 2013.

Le Maire propose Donc que le taux appliqué soit le dernier indice de référence des loyers.

Vote : 15 Pour

➤ Annulation de la prise en charge du loyer pour l'appartement 7 de la maison commune occupé par Mme Mathieu.

La remise des clés de l'appartement étant intervenue le 10 avril 2014, il a été convenu d'un commun accord que la fin de location soit arrêtée au 31 mars 2014.

L'opposition n'étant pas d'accord sur cette date, et après de vifs échanges quitte la séance. Il est 17 h 30.

Le Maire interrompt la séance pendant ¼ d'heure. L'opposition ne revenant pas, il décide de reprendre l'ordre du jour et de passer au vote, il est 18 heures.

Vote : 12 Pour – 3 absents

➤ **Avancement de grade de Mme Muriel Ettori**

Suite à l'avis de la commission administrative paritaire catégorie C réunie le 13 mars 2014 au centre de gestion de la fonction publique territoriale Mme ETTORI Murielle remplit toute les fonctions pour accéder à un avancement de grade.

Le Maire propose donc au conseil :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, et ce à effet du 05 avril 2014.
- De modifier en ce sens le tableau des effectifs de la commune.
- De prévoir au budget l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération de l'agent.

Vote : 12 Pour – 3 absents

➤ **Instauration d'une servitude de passage et d'aménagement des ouvrages DFCI**

Mme Marsilj-Tomi demande si des terrains privés sont impactés. Le Maire répond qu'il y a 3 points d'eau qui sont installés par le Conseil Général, deux le sont sur des terrains communaux et 1 ne concerne pas la Commune et se trouve en bordure de route départementale.

Vote : 12 Pour – 3 absents

➤ **Inscription des chemins de randonnées.**

A la demande du conseil général il est demandé à la Commune l'autorisation pour l'inscription au PDIR le chemin PUNTA di PEROSSU – BOCCA di SAN ANTONI en collaboration avec la CCVP

Le Maire explique que le Conseil Général prend en compte l'entretien et le balisage de ces chemins, Charge à la commune de prendre un arrêté interdisant la circulation de certains véhicules et des deux roues. La Commune n'étant ensuite plus responsable en cas de problèmes.

Vote : 12 Pour – 3 absents

➤ Lancement de la procédure de transfert d'office de voiries et réseaux des Prunelli

Le Maire précise que les lotissements Capitoro et Prunelli 1 ont déjà fait l'objet d'une prise en compte des voiries et réseaux .Il propose au Conseil Municipal le transfert d'office de la voirie et des réseaux des lotissements de Prunelli 2 et Rocade dans le domaine public et de lancer la procédure de transfert d'office sans indemnités dont la première étape est l'ouverture d'une enquête publique permettant au sens de l'Art 318.3 du Code de l'Urbanisme de procéder au transfert d'office des voies privées dans le domaine public. Le 11 Mars 2013, le Secrétaire Général de la Préfecture interrogé sur ce problème avait rappelé la procédure à suivre.

Le Conseil Municipal à 12 voix pour et 3 absents autorise toutes prises de délibérations qui permettent l'aboutissement de ce dossier.

Vote : 12 Pour – 3 absents

➤ Occupation d'une parcelle communale par Mr. Nicolas Cyrille pour ses chevaux.

Mr. Cyrille demande un bail pour utiliser un terrain communal pour y faire pacager ces chevaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal le report de la demande afin de l'étudier. Le terrain demandé est en zone inondable.

Le Conseil Municipal vote pour le report de cette question.

Vote : 12 Pour – 3 absents

➤ Demande d'autorisation de modifier un accès à une propriété privée. (Trécul-Gendrot)

La demande concerne le bétonnage d'une servitude communale qui mène de la route à leur propriété. Avant toute décision la municipalité veut s'assurer que cette servitude ne desserve d'autres propriétés. Le Maire propose donc au Conseil Municipal le report de cette décision en l'absence d'informations précises.

Vote : 12 Pour – 3 absents

➔ Indemnité de Conseil du Percepteur au 01/04/2014

Le maire expose au conseil municipal que Mr COTI Trésorier du Grand AJACCIO a pris ses fonctions suite au départ de Mr BIANCHI et a accepté de fournir à la commune de CAURO les prestations et conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable .

Ses prestations justifient l'octroi d'une indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 article 3. Cette indemnité est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne des dépenses budgétaires afférentes aux trois dernières années.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6225 du budget de la commune.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire, vu l'accord du comptable décide d'allouer à Mr COTI l'indemnité de conseil.

Vote : 12 Pour – 3 absents

○ Occupation de la parcelle communale 1066

Un ferrailleur s'est installé sans autorisation sur une parcelle communale (1066). Le Conseil Municipal demande à l'examen de ce dossier et que les documents d'attribution soient présentés. Dans le cas contraire, la parcelle devra être restituée à la Commune et remise en l'état.

Vote : 12 Pour – 3 absents

○ Vacance du logement n°7 occupé par Mme Sandrine Mathieu

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer et d'attribuer l'appartement à Mme Aurélie Canzedda qui a fait une demande écrite de logement en date du 04 février 2014, cette dernière ne prenant pas part au vote

Vote : 11 Pour / 1 abstention – 3 absents

- Syvadec

Le Maire soumet le projet du Syvadec présenté par l'ancienne Municipalité consistant dans la cession de 2 parcelles (1076 et 1066) représentant 20013 m²

Le Maire demande la prise de délibération au vu de l'importance de cette nouvelle implantation.

Le Conseil Municipal vote contre la cession de ces 2 parcelles de terrain et contre l'implantation du nouveau projet présenté par le Syvadec.

Vote : 12 Pour – 3 absents

Questions diverses :

- Projet de CCAS ??

Mme Marsilj-Tomi expose le projet de CCAS envisagé dans la commune. Suite à une réunion CTC, il s'avère que la commune n'est pas assez importante pour y établir un CCAS (centre communal d'action social). Le projet sera peut être porté en partenariat avec la communauté de commune. (C.I.A.S)

Mme Marsilj-Tomi demande s'il serait possible d'établir ce C.I.A.S à la maison Pietri.

Le Maire n'est pas contre la proposition et demande à ce que soit vérifié si Mr. Pietri a énoncé des dispositions particulières sur la destination de cette maison.

- Réajustement de loyer ???

Mme Cirelli-Canzedda rappelle la demande faite par Mme Marsilj-Tomi concernant le loyer de Mme Santucci à la Maison Commune, à savoir qu'elle souhaitait que le loyer de Mme Santucci soit réajusté par rapport aux autres loyers.

La question sera débattue ultérieurement.

19H00 Fin du Conseil Municipal

La séance est levée.

